

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DU 25 MARS 1978
DÉCRET N° 78/240 /MTJ. S.G.F.P.T. D.F.P/4/5/15
portant intégration et nomination de Mon-
sieur NGOMBO Raphaël dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services So-
ciaux (Santé Publique).-
-----oo0oo-----

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITÉ MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/ I S A S :

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;
(/u le décret n° 65-44 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant le décret n° 63-376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres de la catégorie A1 des Services de Santé;
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
(/u la lettre n° 291/MEN.SGEN.DOC du 26.1.1978 transmettant le dossier de l'intéressé;

L E C H E Z E :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 65-44 du 12.2.1965 susvisé, Monsieur NGOMBO Raphaël, né le 4.1.1951 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Médecine Générale délivré par l'Institut de Médecine et de Pharmacie de Bucarest (Roumanie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4^e échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2^e. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3^e. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, LE 25 MARS 1978

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Médecin-Commandant D. A. MISSONTSA. -

P. Le Ministre des Finances en mission,
Le Ministre Délégué auprès du
Premier Ministre, chargé du Plan.

François BITA. -

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre du Travail et de
la Justice,

Alphonse LOUSSOU-POUATI. -

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGFPT.DFP	3
SGFPT.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MSAS	1
SGSP	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2